



DR. THIERRY AMY
Dr. en droit, associé Bianchschwald Sàrl

TCFD: vers un reporting réglementaire en Suisse?

En 2015, le Conseil de stabilité financière (CSF) a institué un groupe de travail, piloté par le secteur financier et intitulé «Task Force on Climate-related Financial Disclosures» (TCFD), chargé d'étudier l'impact des changements climatiques sur la stabilité des marchés financiers. Les recommandations du TCFD, publiées en juin 2017, visent à encourager les entreprises concernées, à savoir les banques (prêteurs), les compagnies d'assurances (souscripteurs), les gérants et grands dépositaires d'actifs, tant du secteur public que privé, tels que les caisses de pensions, les fondations de placement et tout autre véhicule de dotation de capital, à publier à titre volontaire des informations concernant les risques financiers liés au climat (obligations de reporting). La publication de ces recommandations repose sur l'idée que le changement climatique est un risque systémique pour l'économie et la finance et que les entreprises et les divers acteurs financiers doivent évaluer et chiffrer leur exposition à ce risque pour mettre en place les stratégies nécessaires pour en limiter l'impact. De façon plus globale, intégrer le risque climat dans l'économie et la finance signifie concrètement que les entreprises de tous secteurs et de toute taille doivent dorénavant mesurer leur émission et fixer des objectifs de réduction cohérents avec le cap fixé par l'Accord de Paris sur le climat (COP21).

Bien que la Suisse ne soit pas formellement membre du G20 et qu'elle n'ait pas encore adopté de réglementation

spécifique en matière de reporting climatique, notre pays a ratifié l'Accord de Paris. Le Secrétariat d'Etat aux questions financières internationales (SFI) et l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) échangent dès lors régulièrement avec le secteur financier sur les progrès réalisés dans la prise en compte des critères de développement durable dans les décisions de financement et d'investissement. Dans le cadre de ces échanges, l'accent est mis sur les recommandations du TCFD et les conditions de leur implémentation aux acteurs du monde de la finance et de l'investissement en Suisse.

C'est ainsi que durant l'année 2017, 79 caisses de pensions et assurances ont accepté de faire vérifier anonymement si leur portefeuille était compatible avec les enjeux climatiques découlant des recommandations de la TCFD. Il en est résulté que les investissements actuels entraîneraient un réchauffement climatique de 4 à 6° au lieu des 2° maximum prévus par l'Accord de Paris. Ce constat a fait dire au Conseil fédéral que des mesures s'imposent pour rendre conscients les acteurs du marché financier des conséquences de leurs décisions de financement et d'investissement. Le Conseil fédéral envisage à cet effet diverses méthodes pour y parvenir en cherchant à adopter tout d'abord des bases méthodologiques, puis en intensifiant le dialogue entre les autorités et le secteur financier et finalement en élaborant une réglementation spécifique à cet effet.

Il est intéressant de noter que suite à l'adoption des recommandations finales du TCFD en juin 2017, les autorités de surveillance prudentielle compétentes dans le domaine de l'assurance de quinze pays se sont déclarées prêtes à agir de manière proactive et ont commencé à introduire dans leur réglementation interne les recommandations précitées; parmi ces autorités, nous pouvons citer notamment les autorités prudentielles de l'Australie, du Brésil, de l'UE, de la France, de l'Afrique du Sud, du Royaume-Uni et des Etats-Unis. Ce mouvement est destiné à s'étendre. Il est d'ailleurs soutenu par The Sustainable Insurance Forum, un réseau d'autorités de surveillance en matière d'assurance et de régulateurs, de façon à trouver des réponses au défi lancé par la dimension écologique du développement durable.

Dans le domaine bancaire, des efforts similaires ont lieu, notamment en Suisse sous l'égide d'Ethos en collaboration avec les membres du Ethos Engagement Pool International, qui cherche aujourd'hui à sensibiliser UBS et Credit Suisse au sujet de cette problématique.

A terme, vu la nature et l'ampleur des recommandations du TCFD, la nécessité ainsi que l'urgence d'implémenter les engagements pris dans le cadre de l'Accord de Paris, il y a fort à parier que celles-ci feront bientôt l'objet d'une réglementation spécifique tant au niveau international que national faisant passer ces recommandations au statut de soft law, puis à celui peut-être de hard law. ■